



Mariage prévu en Suisse

Novembre 2022

Documents à présenter personnellement à votre représentation suisse

Les offices de l'état civil en Suisse sont compétents pour les questions relatives aux mariages. Le fiancé domicilié en Suisse est donc prié de s'adresser auprès de l'office de l'état civil du lieu du mariage quant à la procédure à suivre.

Pour le partenaire laotien ainsi que pour le citoyen suisse qui réside au Laos, la procédure pour la préparation du mariage se déroule comme suit :

Le partenaire suisse résidant en Suisse se renseigne sur les documents qu'il doit présenter au bureau de l'état civil de son lieu de résidence et y dépose ses documents.

Pour le partenaire suisse résident au Laos :

- Passeport**
- Certificat individuel d'état civil**, établi il y a moins de six mois
 - Le document est délivré par l'office de l'état civil du lieu d'origine.
- Certificat de résidence**, établi il y a moins de six mois
 - Pour les Suisses de l'étranger annoncés auprès de ce Centre Consulaire Régional, un certificat de nationalité et d'immatriculation sera délivré par cette représentation.

Pour le partenaire laotien:

- Passeport laotien**
- Copie du formulaire „Demande en vue de mariage“ complété par le partenaire résident en Suisse**
 - Ceci est nécessaire si le partenaire résidant en Suisse n'est pas présent afin de pouvoir vérifier les données personnelles, la nationalité/lieu d'origine et l'adresse de résidence du partenaire absent ainsi que le lieu de mariage choisi.
- Acte de naissance** ou une **confirmation de naissance** (établi il y a moins de six mois) indiquant les noms et prénoms des parents
 - à demander auprès du chef du village ou l'office du district
- Attestation de domicile** (établie il y a moins de six mois) ou **Livret de famille**
 - à demander auprès du chef du village
- Certificat d'état civil** (établi il y a moins de six mois) indiquant clairement l'état civil actuel « célibataire », « divorcé » or « veuf » ; à demander auprès du chef du village
 - si divorcé : également un **Extrait du registre des divorces**
 - si veuf : également un **Acte de décès** du conjoint
- Documents concernant les changements de prénom ou nom** s'il a y lieu

Embassy of Switzerland
35 North Wireless Road, (Thanon Witthayu)
Bangkok 10330

G.P.O. Box 821, Bangkok 10501

Telefon: 02 674 6900; Fax: 02 674 6901
bangkok.cc@eda.admin.ch
www.eda.admin.ch/bangkok

Pour les enfants en commun

- Passeport laotien**
- Acte de naissance** ou une **nouvelle confirmation de naissance** indiquant les noms et prénoms des parents

La soumission des documents laotiens en original doit avoir lieu pendant les [heures d'ouverture du guichet](#) (avec [rendez-vous](#) au préalable). Les actes établis une seule fois (p. ex. acte de naissance) seront rendus immédiatement.

Traduction

Tous les documents rédigés en langue laotienne doivent être traduits en anglais, français ou allemand par un bureau de traduction agréé par le Ministère des affaires étrangères laotien. Seuls les documents entièrement bilingues (laotien/anglais) ne doivent pas être traduits.

Légalisation

Tous les originaux et traductions provenant du Laos doivent **être légalisés par le Ministère des affaires étrangères laotien** avant d'être remis au Centre Consulaire Régionale à Bangkok.

Emoluments

Lors du dépôt des documents, des émoluments **d'environ CHF 350.00** sont à payer en THB. Ces émoluments sont perçus en accord avec l'Ordonnance sur les émoluments du Département fédéral des affaires étrangères (OEmol-DFAE) ainsi que l'Ordonnance sur les émoluments en matière d'état civil (OEEC). Une facture détaillée sera émise.

Lors du dépôt des actes en personne au guichet, les **formulaires** suivants doivent être remplis:

- Demande en vue du mariage
- Déclaration relative aux conditions du mariage.

Informations supplémentaires

Le fiancé domicilié en Suisse complète et signe ses propres formulaires auprès de l'autorité d'état civil compétente pour son lieu de domicile. Le Suisse de l'étranger qui n'habite ni la Suisse ni le Laos s'adresse à la représentation compétente pour son lieu de domicile.

Les offices de l'état civil en Suisse ou la représentation suisse peuvent donner avant le mariage des informations quant au nom de famille après le mariage.

Les autorités cantonales de surveillance peuvent demander des documents supplémentaires.

Temps de traitement

Tous les documents et actes remis seront transmis par le Centre Consulaire Régional au bureau de l'état civil compétent pour le lieu du mariage. Il faut compter avec un délai **d'au moins deux mois** jusqu'à ce que le mariage puisse avoir lieu.

Le Suisse resp. le partenaire résidant en Suisse est prié de contacter directement, après ce délai, l'office de l'état civil correspondant.

Après le mariage en Suisse

Les Suisses de l'étranger inscrits auprès du Centre Consulaire Régional sont priés d'envoyer une **copie de l'acte de mariage** à cette représentation par courriel, dans le but de mettre à jour le registre des Suisses de l'étranger.

Les changements d'état civil qui ont eu lieu à l'étranger sont généralement à annoncer aux pays d'origine des partenaires. **Après le mariage, veuillez contacter la représentation du Laos en Suisse pour enregistrer le mariage au Laos, si ceci est possible.**

Demande de visa pour les ressortissants laotiens

Les citoyens laotiens nécessitent d'un visa pour voyager ou pour prendre domicile en Suisse. La demande de visa peut être soumise le jour même au guichet de la section des visas du Centre Consulaire Régional. Pour des informations détaillées à ce sujet, vous êtes priés de consulter le [site internet](#) de cette Ambassade et/ou contactez la section des visas à l'adresse suivante : bangkok.visa@eda.admin.ch